



## AVIS de COURSE

**12<sup>ème</sup> TRANSAT AG2R LA MONDIALE**  
**CONCARNEAU – SAINT BARTHELEMY**

**Départ le dimanche 6 avril 2014**

## Table des matières

1-	ORGANISATION	Page 3
2-	REGLES APPLICABLES	Page 3
3-	PUBLICITE	Page 3
4-	ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION	Page 3
5-	PROGRAMME	Page 6
6-	JAUGE	Page 6
7-	INSTRUCTIONS DE COURSE	Page 6
8-	OBLIGATIONS DE REPRESENTATION	Page 7
9-	PARCOURS	Page 8
10-	PENALITES	Page 8
11-	RESPONSABILITE	Page 8
12-	EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES / RECOMMANDES	Page 9
13-	AIDES A LA NAVIGATION	Page 9
14-	PHARMACIE	Page 10
15-	CLASSEMENT	Page 10
16-	PRIX	Page 10
17-	ASSURANCE	Page 10
18-	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Page 10

**ANNEXE** : Prescriptions Nationales

## 1 – ORGANISATION

La société PEN DUICK, organisateur et propriétaire des droits de la Transat Monotype Concarneau / Saint Barthélemy, dont le siège est situé 43, rue de Cronstadt – 75015 Paris, représentée par Monsieur Pierre BOJIC, Directeur Général de Pen Duick, organise une course sur Figaro Bénéteau 2.

Cette course est disputée **en double**, sur le parcours « Concarneau – Saint Barthélemy ».

Son départ sera donné le **6 avril 2014**.

Le comité d'organisation général comprend : l'organisateur de la course, et la direction de course.

Les arbitres seront désignés par la FFVoile.

## 2 - REGLES APPLICABLES

- 2.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 2.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 2.3 Les règlements fédéraux
- 2.4 Le R.I.P.A.M. s'appliquera de nuit, en toutes circonstances, et de jour à partir d'une distance de 30 milles de la ligne de départ de Concarneau, et jusqu'à une distance de 30 milles avant la ligne d'arrivée de Saint Barthélemy ainsi que lors du passage de la marque de parcours intermédiaire.
- 2.5 Les Réglementation Spéciales Offshore (RSO) catégorie 1
- 2.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra
- 2.7 L'heure officielle pour l'épreuve sera : TU + 2

## 3 - PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'organisation.

## 4 – ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

### 4.1 - Admissibilité

Seuls les bateaux répondant aux Règles de Classe Figaro Bénéteau en vigueur et au RSO de catégorie 1 seront admis à courir.

Ils devront être titulaires de leur Certificat de Conformité signé par le Mesureur Officiel de la Classe Figaro Bénéteau et être en règle avec leur Association de Classe.

Les bateaux devront satisfaire aux obligations fixées par le décret sur la sécurité à bord des navires de plaisance, ainsi qu'au règlement international pour prévenir des abordages en mer (RIPAM).

### 4.2 - Expérience préalable

L'épreuve est ouverte aux concurrents (Skipper et Co-skipper) qui ont participé à au moins l'une des épreuves suivantes :

- La Transat AG2R LA MONDIALE (en Figaro Bénéteau 2)
- La Transat Bretagne – Martinique (en Figaro Bénéteau 2)
- La Transat BPE (en Figaro Bénéteau 2)
- La Solitaire du Figaro – Eric Bompard cachemire (en Figaro Bénéteau 2)
- La Cap Istanbul (en Figaro Bénéteau 2)
- La Generali Solo (en Figaro Bénéteau 2)
- La Route du Rhum
- Le Vendée Globe
- La Transat Jacques Vabre
- La Transat 6,50

- ou qui pourront justifier d'un palmarès et / ou d'une expérience à l'appréciation de la Direction de Course

La Direction de Course se réserve le droit d'imposer aux concurrents un parcours de qualification.

Les décisions de l'organisateur concernant l'admissibilité des concurrents seront définitives et sans appel (RCV 76.1)

#### 4.3 – Conditions d'aptitude physiques et médicales

Le skipper et le co-skipper devront obligatoirement fournir à la Direction de course avant le 15 février 2014 :

- Un dossier médical comprenant :
  - Obligatoirement les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans
  - Obligatoirement les résultats d'une échocardiographie cardiaque
  - Un questionnaire médical facultatif, mais recommandé, à remplir et à signer par le coureur et son médecin traitant. (cf. Annexe)
- Les skippers et co-skippers devront être en possession :
  - D'un certificat de stage de survie en cours de validité, effectué dans un centre approuvé ISAF (épreuve classée en catégorie 1 des RSO). Informations complètes sur le site de la FFVoile : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp#StagesSurvie>
  - D'un certificat Premiers Secours Civique de niveau 1 de moins de 5 ans ou d'un certificat Premier Secours Mer (PSMer). Informations complètes sur le site de la FFVoile : [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/médical/documents/RSO/Presentation\\_PSME\\_R\\_FMH.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/médical/documents/RSO/Presentation_PSME_R_FMH.pdf)

#### 4.4 – Nombre de participants

Le nombre de participants à l'épreuve est limité aux 30 premiers inscrits.

Lorsque la limite de 30 bateaux sera atteinte, les suivants seront enregistrés sur une liste d'attente.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter des concurrents supplémentaires.

#### 4.5 – Inscription

La course est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date du départ, en règle avec :

- son autorité nationale,
- La régulation ISAF 19, code d'admissibilité,
- la Classe Figaro Bénéteau 2.

La demande d'inscription sera enregistrée selon sa date de réception et sous réserve d'y joindre la fiche de renseignement dûment remplie et accompagnée d'un chèque ou d'un virement bancaire de 500 € de frais de dossier non remboursable à valoir sur les droits d'inscriptions.

Les droits d'inscription sont fixés à **3 000 € TTC, incluant 500 € TTC de frais de dossier non remboursables à valoir sur les droits d'inscription**, retenus en cas de forfait du bateau ou remboursés aux coureurs dont la candidature n'aurait pas été retenue.

L'inscription définitive devra impérativement parvenir à l'organisateur **avant le 1<sup>er</sup> février 2014** avec un chèque ou un virement bancaire représentant le solde du montant des droits d'inscription auprès de :

Pen Duick  
 Inscription Transat AG2R LA MONDIALE  
 43 rue de Cronstadt – 75015 Paris – France  
 Tel : + 33/(0)1.48.42.54.90  
 Fax : +33/(0)1.48.42.52.96  
 Email : [crenou@penduick.com](mailto:crenou@penduick.com)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Pen Duick.  
 Les virements bancaires sont à effectuer aux coordonnées suivantes :

Titulaire du compte	STE PEN DUICK SAS
Code Banque	18829
Code Guichet	29411
N° Compte	03985385840
Clé RIB	91
IBAN	FR76 1882 9294 1103 9853 8584 091
SWIFT (BIC)	CMBRFR2BCME
Domiciliation	Banque E&I BREST

Au delà du **1<sup>er</sup> février 2014**, pour les inscriptions tardives, l'Organisateur ne pourra s'engager à fournir les mêmes prestations (place à quai, dossier de presse...).

Les droits d'inscription comprennent la dotation d'une balise de positionnement fournie par l'Organisateur à chaque concurrent. Une caution de 2 000€ sera demandée (Chèque à l'ordre de CLS)

L'inscription ne deviendra définitive que lorsque le bateau et son équipage auront satisfait aux dernières vérifications à Concarneau durant la semaine précédant le départ.

#### 4.6 – Documents à présenter à l'inscription

Les concurrents devront présenter, au moment de leur confirmation d'inscription, à Concarneau, les originaux des documents suivants :

- Les licences fédérales 2014 en cours de validité portant le visa médical ou accompagnées d'un certificat médical de moins d'un an, les concurrents étrangers devront disposer également d'une licence fédérale FFVoile 2014.
- La carte d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFVoile,
- L'acte de francisation (*ou le document équivalent pour les skippers étrangers*),
- La quittance d'assurance du bateau à jour de la cotisation pour la Transat et le retour cargo,
- La déclaration sur l'honneur de conformité à la Jauge monotype, signée,
- Le livret du radeau de survie (*révisé*),
- Le numéro MMSI du bateau,
- La fiche de codage de la balise de détresse de type SARSAT,
- La fiche de codage de la balise individuelle de détresse de type PLB
- N° de la balise AIS
- La déclaration sur l'honneur de non-assistance extérieure, signée,
- Le formulaire de renonciation à recours contre l'Organisateur, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé,
- Les numéros des téléphones satellite et l'adresse Email,
- Les attestations de réussite du stage de survie et sécurité ISAF,
- Les attestations du Brevet de Secourisme ou équivalent
- Certificat de radiotéléphoniste restreint (*ou le document équivalent pour les skippers étrangers*),
- Licence VHF avec indicatif.

## 5 – PROGRAMME

<b>Mercredi 26 mars 2014</b>	A partir de cette date les bateaux concurrents peuvent accéder au ponton de la course	
<b>Vendredi 28 mars 2014</b>	17 H	*à partir de cette date, la présence des bateaux et d'un représentant est obligatoire
	18 H	*Briefing Prologue « AG2R LA MONDIALE »
	19 H	*Pot accueil
<b>Samedi 29 mars 2014</b>	12 H / 16H	*Prologue « AG2R LA MONDIALE »
	Journée	*Tournage et prise de vue AG2R LA MONDIALE
<b>Dimanche 30 mars 2014</b>	Journée	*Tournage et prise de vue AG2R LA MONDIALE
<b>Du Lundi 31 mars 2014 au Vendredi 4 avril 2014</b>	à partir de 10 H	confirmation des inscriptions
	à 18 H	Contrôle sécurité des bateaux remise des instructions de course
<b>Mercredi 2 avril 2014</b>	Horaire à définir	*Journée des enfants / Centre Aérés
<b>Jeudi 3 avril 2014</b>	10 H / 12 H	*Briefing Sécurité et Instructions de course
<b>Vendredi 4 avril 2014</b>	18 H	*Présentation des skippers et co-skippers et remise des prix Prologue « AG2R LA MONDIALE »
	19 H 30	*Soirée officielle
<b>Dimanche 6 avril 2014</b>	10 H	*Briefing Météo départ
	13 H	*Départ Transat

⇒ Un astérisque \* ou ce qui est inscrit en rouge est une obligation de présence pour les skippers et co-skippers

- Une Parade de clôture sera organisée à Saint Barthélemy (modalités & date à définir avec la Classe Figaro Bénéteau et selon l'arrivée des bateaux)
- Remise des Prix : La proclamation officielle des résultats et la Remise des Prix auront lieu à Saint Barthélemy, 48h au moins après l'arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent. En cas de retard sur le planning des arrivées, une soirée avec les premiers arrivés pourra être organisée la veille du retour du voyage de presse.
- La ligne d'arrivée sera fermée, au plus tard, 7 jours (168 heures) après l'arrivée du premier concurrent.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le programme.  
Cependant, le départ de la course ne pourra pas être avancé.

## 6 - JAUGE

Les bateaux devront être accessibles à Concarneau dès le lundi 31 mars 2014 à 10h00 aux différents opérateurs, une permanence compétente à bord assurée.

Les contrôles seront effectués selon un planning établi par le jaugeur d'épreuve.

Pour les mesures de voiles, les skippers doivent s'inscrire auprès de la Classe Figaro Bénéteau.

Seul le skipper ou le co-skipper aura autorité pour signer la fiche attestant de la mise en place de tout plomb. A sa demande, certains plombs pourront être (au maximum) doublés.

## 7 – INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes seront remises au plus tard à la confirmation des inscriptions.

## 8- OBLIGATIONS DE REPRESENTATION

### 8.1 A PARIS :

La présence du skipper et co-skipper est obligatoire à la conférence de presse de présentation qui aura lieu la première quinzaine de mars 2014.

### 8.2 A CONCARNEAU

**8.2.1** La présence des bateaux dans le port de Concarneau est obligatoire du vendredi 28 mars 2014 17 H et jusqu'au départ.

**8.2.2** La présence du skipper est obligatoire :

- Au briefing prologue et pot d'accueil le vendredi 28 mars 2014
- Au prologue, le samedi 29 mars 2014
- Du jeudi 3 avril 2014 jusqu'au départ
- Lors des briefings et des réceptions officielles
- Lors de la réception officielle précédant le départ
- Pour la journée des enfants

**8.2.3** Un responsable technique du bateau devra être présent en permanence à Concarneau du vendredi 28 mars à 17 heures jusqu'au départ de la course. Ses coordonnées devront être déposées auprès de la direction de course dès son arrivée à Concarneau.

### 8.3 A SAINT BARTHELEMY:

La présence du skipper est obligatoire :

- A la conférence de presse d'arrivée,
- A la remise des prix, faute de quoi le prix ne sera pas remis
- A la parade de clôture organisée à Saint Barthélemy.
- Aux réceptions officielles
- Pour la journée des enfants
- Un responsable technique du bateau devra être présent en permanence à Saint Barthélemy de l'arrivée du bateau jusqu'à son départ. Ses coordonnées devront être déposées auprès de la Direction de Course.

### 8.4 AG2R LA MONDIALE:

Chaque participant s'engage lors de l'inscription à accepter :

- Une interview réalisée par AG2R LA MONDIALE au départ de la course sur son bateau,
- Une interview réalisée par AG2R LA MONDIALE en fin de course, sur son bateau en présence d'un représentant d'AG2R LA MONDIALE,

Les images, tournées par la société de production de l'organisation, des skippers et de leur bateau pourront être librement et gratuitement reproduites par AG2R LA MONDIALE dans le cadre de sa communication (hors achat d'espace pour les photos).

## 9- PARCOURS

Distance : 3890 milles

- Départ de Concarneau,
- Marque de passage à la Palma (Canaries) : la position sera précisée au plus tard dans les instructions de course.
- Arrivée à Saint Barthélemy.

## 10 – PENALITES

**10.1** Les pénalités appliquées en cas d'infraction, après instruction par le jury, seront des pénalités en temps.

**10.2** Infractions aux règles : pour une infraction aux règles du RIPAM partie B, règles de barre et de route entre voiliers, quand elles s'appliquent, les concurrents pourront effectuer une pénalité de 2 tours conformément à la RCV 44 des R.C.V.

En cas d'infraction établie par le Jury et non reconnue ou en application de la RCV 14 : pénalité minimum de 2 heures (ceci modifie la RCV 44.1)

Une infraction aux règles autre qu'une RCV du chapitre 2 sera pénalisée à la discrétion du Jury.

**10.3** Les décisions du Jury seront sans appel, conformément à la RCV 70.5 et sous réserve de l'autorisation de la Fédération Française de Voile.

**10.4** De plus, les pénalités suivantes pourront être appliquées par l'organisateur :

### **10.4.1 Contrôle des bateaux**

Une pénalité de 500 € par 24 heures pour les bateaux non présents dans le port de Concarneau le vendredi 28 mars 2014 à 17 heures.

### **10.4.2 Briefings, réceptions officielles, journée des enfants, prologue AG2R LA MONDIALE et parade de clôture**

Une pénalité de 500 € pour absence, non justifiée, des skippers aux briefings, aux réceptions officielles....

### **10.4.3 Remise des prix**

La présence des skippers et co-skippers est obligatoire à la remise des prix, faute de quoi le prix ne sera pas remis.

## 11 - RESPONSABILITE

- a) Les skippers et co-skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper et co-skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc.... de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer (règle fondamentale 4 des RCV).

Tout renseignement que tout membre de l'Organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité du Comité d'organisation et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'Organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.



**En particulier :**

- Les vérifications que le Jaugeur de l'épreuve, soit de sa propre initiative, soit à la demande de la direction de course, du comité de course, du jury serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règles ont été respectées.
  - La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que le comité d'organisation pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.
  - Toute demande faite auprès d'un membre du Comité d'Organisation ne saurait engager la responsabilité du Comité d'Organisation que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.
- b) Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur bateau, aux autres bateaux, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers.  
Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course.  
L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.
- c) Le présent Avis de Course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (Règle Fondamentale 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.  
Dans ce cas et après déroutement, le skipper devra fournir dès que possible à la direction de course et au comité de course, tous les éléments permettant de formuler une éventuelle demande de réparation.  
Le jury se prononcera sur cette demande de réparation dès qu'il aura reçu les éléments nécessaires.

## 12 - EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES / RECOMMANDES

### 12.1 L'attention des concurrents est attirée sur les équipements spécifiques supplémentaires et obligatoires suivants :

- Un récepteur/émetteur AIS
- Une **ALARME** sonore sur l'IRIDIUM,
- **Un container étanche (conforme à la règle H2.17)** (Ceci modifie la Règles de Classe H.2.1.1 b)
  - 2 bâtons de Cyalume supplémentaires
  - Deux flashs lights
  - Des rations de survie (3000 g),
  - 3 litres d'eau en briques ou en bouteilles,
  - Un étui étanche pour le téléphone Iridium.

### 12.2 Equipements recommandés

- Un transpondeur radar (de type Activ'Echo / Martec).

## 13 – AIDES A LA NAVIGATION

Application de la RCV 41.

Le routage ou l'analyse météo personnalisée effectuée(e) par un tiers sont interdits.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Concarneau.

**Pour la météo, seules les autorisations définies dans les règles de classe Figaro Bénéteau seront autorisées.**

## 14- PHARMACIE

L'embarquement d'une pharmacie de bord est obligatoire.

La liste des produits et accessoires recommandés est conforme à la liste définie par la Classe Figaro Bénéteau pour un parcours Transatlantique en solitaire (Catégorie 1).

Si des médicaments complémentaires doivent être embarqués pour des raisons médicales particulières, il appartiendra au concurrent de communiquer la liste de ces médicaments au Médecin de la course avant le **1<sup>er</sup> mars 2014**.

Conformément à l'article 21.4.3 d de la réglementation 21 de l'ISAF (code anti-dopage), certains produits dopants pourront être embarqués pour traiter une situation d'urgence. En cas d'usage de l'un ou de plusieurs de ces produits, le concurrent devra indiquer, dès que possible, au Médecin de la course, les raisons et les modalités d'utilisation de ces produits. Il devra, de plus, indiquer sur son livre de bord les circonstances qui l'ont conduit à les utiliser.

## 15 – CLASSEMENT

Le classement de la course sera fait selon le temps réel de course, majoré des pénalités ou minoré des bonifications éventuelles.

## 16 – PRIX

La dotation globale de la 12<sup>ème</sup> TRANSAT MONOTYPE AG2R LA MONDIALE sera d'un montant minimum de 100 000 € TTC pour un minimum de 25 bateaux au départ de Concarneau.

Les primes de course seront attribuées selon la répartition de la classe Figaro Bénéteau.

## 17 – ASSURANCE

Un certificat d'assurance du bateau sera demandé pour tous les bateaux au plus tard lors de la validation des inscriptions à Concarneau. Il est entendu que tous les bateaux devront être assurés à la date du prologue AG2R LA MONDIALE pour y participer.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

## 18 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pen Duick

43 rue de Cronstadt – 75015 Paris – France

Tel : + 33/(0)1.48.42.54.90

Fax : +33/(0)1.48.42.52.96

### Direction de Course

Directeur de course :

Gilles Chiorri                      Mobile : + 33 6 11 57 43 56                      Email : [gchiorri@penduick.com](mailto:gchiorri@penduick.com)

Assistante direction de course et coordination nautique :

Claire Renou                      Téléphone : +33 1 48 42 54 90                      Email : [crenou@penduick.com](mailto:crenou@penduick.com)

### Organisation Générale

Directeur Général :                      Pierre Bojic                      Email : [pbojic@penduick.com](mailto:pbojic@penduick.com)

Commissaire Général :                      Mathieu Sarrot                      Email : [msarrot@penduick.com](mailto:msarrot@penduick.com)

## **Annexe « PRESCRIPTIONS »**

### **FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016 Applying to foreign competitors**

#### **RRS 62 REDRESS**

FFVoile Prescription:

For the events of the Fédération Française de Voile, the equipment inspection committee or measurement committee is composed of the event measurer and the equipment inspectors, if any. For purposes of rule 60.2, the event measurer and the equipment inspectors are included in the race committee.

#### **RRS 64.3 DECISIONS ON PROTESTS CONCERNING CLASS RULES**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67 DAMAGES**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury

#### **RRS 70. 5 APPEALS AND REQUESTS TO A NATIONAL AUTHORITY**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78 COMPLIANCE WITH CLASS RULES; CERTIFICATES**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RCV 86.3 CHANGES TO THE RACING RULES**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88 NATIONAL PRESCRIPTIONS**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).